

Règlement particulier du jeu de grattage
de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « Tour de France »
(Applicable à compter du 10 juin 2025)

Article 1
Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu : chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros.
Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

Article 3
Lots

3.1. Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	10 000 €	10 000 €
2 lots de	1 000 €	2 000 €
200 lots de	50 €	10 000 €
700 lots de	20 €	14 000 €
24 000 lots de	10 €	240 000 €
36 012 lots de	4 €	144 048 €
181 001 lots de	2 €	362 002 €
251 000 lots de	1 €	251 000 €

3.2. Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains lié à plusieurs zones de jeu gagnantes au sein de la même unité de jeu.

Article 4
Description des jeux

4.1. L'unité de jeu est composée d'un « **Jeu Principal** » et, éventuellement, d'un « **Jeu Bonus** ».

LA FRANCAISE DES JEUX

- 4.2. Durant sa participation à l'unité de jeu, le joueur doit choisir une course (« Est », « Ouest », « Pyrénées » et « Alpes ») et une couleur de maillot (« Jaune », « Vert », Maillot à pois » et « Blanc »). Ces choix n'ont aucune incidence sur les chances de gain.

4.3. « Jeu Principal »

- 4.3.1. La surface du « Jeu Principal » est composée de huit jauges représentées chacune par un « Symbole gagnant » auquel est associé un gain.

- 4.3.2. Le joueur clique sur le bouton « GO » et dispose de trois lancers.

- 4.3.3. Les symboles à découvrir sont les suivants :

Symboles gagnants								
	« Gourde »	« Barre d'énergie »	« Sac »	« Gants »	« Casque »	« Lunettes »	« Chaussure »	« Roue »

Symboles perdants				
	« Chaussette »	« Serviette »	« Chapeau »	« Casquette »

Symboles spéciaux					
	« Multiplicateur »	« Bonus »	« Malus »	« Médaille »	« +1 »

LA FRANCAISE DES JEUX

- 4.3.4. Si, au cours de ses trois lancers, le joueur découvre 5 « Symboles gagnants » identiques, il remporte le gain associé à la jauge :

« Gourde »	« Barre d'énergie »	« Sac »	« Gants »	« Casque »	« Lunettes »	« Chaussure »	« Roue »
1 €	2 €	4 €	10 €	50 €	100 €	1 000 €	10 000 €

- 4.3.5. Si le joueur découvre un symbole « Bonus », il gagne aléatoirement une ou plusieurs places au classement. Si le joueur découvre un symbole « Malus », il perd aléatoirement une ou plusieurs places au classement.
- 4.3.6. Si le joueur découvre un symbole « Multiplicateur » avec un « Symbole gagnant », le nombre de ce symbole collecté est doublé.
- 4.3.7. Si le joueur découvre un symbole « +1 », il remporte un lancer supplémentaire.
- 4.3.8. Si le joueur découvre un symbole « Médaille », il remporte instantanément le gain associé. Les symboles « Médaille » qui peuvent être collectés sont les suivants :

				
1 €	2 €	4 €	10 €	20 €

4.4. « Jeu Bonus »

- 4.4.1. Pour participer au « Jeu Bonus », le joueur doit être classé parmi les dix premiers de la course du « Jeu Principal ».
- 4.4.2. Si le joueur termine parmi les trois premiers du classement, il remporte le montant découvert sous la case « GAIN ».
- 4.4.3. Pour connaître son classement, le joueur doit cliquer sur le bouton « GO ».
- 4.4.4. Les montants figurant sous la case « GAIN » sont des montants en euros inscrits en chiffres, parmi les montants suivants : 1 €, 2 €, 4 €, 10 €, 20 €, 50 €, 1 000 €, à l'exclusion de tout autre montant ou des cases vides.
- 4.4.5. Le « Jeu Bonus » est perdant dans tous les autres cas.
- 4.5. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

LA FRANCAISE DES JEUX

4.6. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne, le mars 2025.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI